



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRÊTÉ N° 31/2025

En date du 17 février 2025
ARRETE TEMPORAIRE DE VOIRIE
RELATIF A LA MISE EN SENS UNIQUE DES
RUES JOFFRE ET LYAUTEY ET
IMPASSE DU STADE

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-5 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération, et les articles L. 2542-1 à L. 2542-3,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-4, R. 411-8, R. 412-28 et R. 413-1,

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles intéressant la sûreté et la commodité de passage sur les voies publiques,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de mettre en sens unique les rues du Maréchal Joffre et du Maréchal Lyautey, pour une phase « test » de deux mois environ,

Arrêté N° 31/2025 en date du 17/02/2025

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : À compter de ce jour et pour une durée de DEUX MOIS environ, la circulation de tous les véhicules se fera en sens unique rue du Maréchal Joffre, sur la boucle formée de la rue Joffre à la rue du Maréchal Lyautey et intégrant l'Impasse du Stade.

- Rue à sens unique obligatoire (art.09 du R.C) :
 - Sens unique de circulation, entre la Rue du Maréchal Joffre et la Rue du Maréchal Lyautey et dans ce sens (et intégrant l'Impasse du Stade)
- Signalisation « SENS INTERDIT » (art.68 du R.C) :
 - Création de cette mesure Rue Lyautey.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Commissariat de Police d'HAGONDANGE,
 - Services Techniques Municipaux Rue des Artisans 57120 ROMBAS,
 - Monsieur l'Agent de la Police Municipale de ROMBAS,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rombas, le 17 février 2025



Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué aux Travaux,
Vincent MARRELLA.

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be the signature of Vincent Marrella, the delegated deputy mayor.